

## **SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL**

**MARDI 12 AVRIL 2016**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : M. Carlod

**Présents** : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Dalmedo, MM. Aymont, Ameno, Carlod, Vesin, Deville

**Excusées**: Mmes Amarin, Meresse, Vernaz

**Absente** : Mme Bigot

### **Ordre du Jour :**

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 Mars 2016**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Office National des Forêts, programme 2016**
- **Echange de terrains entre la commune et TIT, lotisseur de Pré Bachat**
- **Rapport des Commissions municipales**
- **Courriers-Divers**

### **- Compte-rendu d'activités -**

#### **1. Désignation du secrétaire de séance**

M. Carlod est désigné secrétaire de séance.

#### **2. Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 8 mars 2016**

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 8 mars 2016 est adopté, à l'unanimité.

#### **3. Déclarations d'intention d'aliéner**

M. le Maire présente quatre déclarations d'intention d'aliéner :

- La propriété de la Sarl Les Belles Vues d'Ecorans, lieu-dit Aux Arbalettes et Champs de la Croix, cadastrée B 1233 de 69 m<sup>2</sup> et B 1246 de 545 m<sup>2</sup>.  
Acquéreur : Arc entreprise, 80 route du Nant, 01280 Prévessin-Moens.
- La propriété de Mme Bousset Claire et M. Chanin Thomas, 205 rue du Pré Bachat, cadastrée F 1647 et F 1649,  
Acquéreurs : M. Eusebio et Mme Proz, Chemin Marc Emery, 1239 Collex
- La propriété des consorts Pidoux, lieu-dit Aux Arbalettes, cadastrée B 490 de 2500 m<sup>2</sup>.  
Acquéreur : Objectif Pierre, 64 Chemin de Sermenaz, 01700 Neyron.
- La propriété de M. et Mme Barbieri Julien, 10 rue de la Source, cadastrée F 1394 de 128 m<sup>2</sup>.  
Acquéreur : M. Willi Patrick, 839 Rue de la République, 01550 Farges

La commune et la communauté de communes du Pays de Gex ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

#### **4. Office National des Forêts, programme 2016**

L'Office National des Forêts propose, pour l'année 2016, de mettre à la vente en bloc et sur pied la parcelle 32 d'un volume de 405 m<sup>3</sup> de résineux.

Des travaux sylvicoles doivent être entrepris sur les parcelles 4, 17, 20, 21, 22 et 30 pour une somme de 10 000 € sur 7,50 ha. Notre adhésion au PEFC peut nous faire bénéficier d'une subvention de la région Rhône-Alpes Auvergne à hauteur de 30 %. M. le Maire propose que les travaux soient engagés si l'on obtient la subvention.

L'ONF propose des travaux d'entretien de périmètre sur le secteur de Fontaine Pary pour un montant de 4100 € HT.

Proposition de fourniture et pose de plaques en aluminium pour délimitation des parcelles forestières. Estimation : 6000 € HT. Se décomposant ainsi : fourniture : 2600 € HT, pose 3400 € HT.

Travaux d'infrastructure : réalisation d'une piste forestière sur les parcelles 31 et 32. 0,75km pour un montant de 8700 € HT.

Ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par le conseil départemental à hauteur de 2500 €. Comme pour le programme, M. le Maire propose que les travaux soient engagés si l'on obtient la subvention.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent de mettre à la vente en bloc et sur pied la parcelle 32, et conditionnent la réalisation des travaux sylvicoles sur les parcelles 4, 17, 20, 21, 22 et 30 à l'obtention d'une subvention de la région Rhône-Alpes.

Les membres du conseil acceptent la réalisation des travaux d'entretien de périmètre sur le secteur de Fontaine Pary, ainsi que la fourniture et la pose de plaques de parcelles pour un montant de 3000 € HT, et conditionnent les travaux d'infrastructure sur les parcelles 31 et 32 pour un montant de 8700 € HT à l'obtention d'une subvention de 2500 € du conseil départemental.

Ils précisent que toutes ces dépenses sont inscrites au BP 2016, et autorisent M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

#### **5. Echange de terrains entre la commune et TIT, lotisseur de Pré Bachat**

M. le Maire propose au conseil municipal que TIT cède à la commune 274 m<sup>2</sup> au total comprenant les parcelles cadastrées N 1818 : 78 m<sup>2</sup>, N 1819 : 96 m<sup>2</sup>, N 1820 : 54 m<sup>2</sup>, N1821 : 11 m<sup>2</sup>, et N 1840 : 35 m<sup>2</sup>.

La commune cède à TIT 323 m<sup>2</sup> au total. Il s'agit des parcelles cadastrées N 1795 : 153 m<sup>2</sup>, N 1794 : 26 m<sup>2</sup>, et N 1793 : 144 m<sup>2</sup>.

Ensuite toute la voirie principale qui est à double sens, débouchant sur la rue de l'Alouette et la rue de Pré Moitier sera rétrocédée pour l'euro symbolique à la commune soit une surface de 694 m<sup>2</sup>.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent la cession par la commune à TIT de 323 m<sup>2</sup> au total.

Ils approuvent également la cession par TIT à la commune de 274 m<sup>2</sup> au total et autorisent M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

#### **6. Rapport des commissions municipales**

MM. Deville et Vesin font le rapport au conseil de la dernière réunion du SIVU du Crêt d'Eau.

## **7. Courriers- Divers**

- Rapport annuel de la bibliothèque : ce rapport est présenté aux membres du conseil municipal.
- Indivision Bouvier : la famille Bouvier propose à la commune l'acquisition des parcelles A 23, A 33 et A 90. Ces parcelles sont situées dans la montagne.
- Courrier de M. Fol concernant le stationnement devant la résidence Le Fort Valentin : le propriétaire a engagé des travaux pour se mettre en conformité avec le permis de construire concernant le nombre de places de stationnement. S'agissant de la création de nouvelles places, la commune envisage d'enfouir les réseaux secs dans la rue du Fort depuis l'intersection avec la rue Ruybot et l'ancien garage Dubois. Ensuite un aménagement de la chaussée suivra avec la pose de bordures et la création de trottoirs, de stationnements, d'espaces verts et surtout d'un dispositif pour faire diminuer la vitesse des automobilistes.
- M. et Mme Darras : demande d'acquisition du terrain communal devant leur parcelle au lotissement Le Pré Fleuri : M. le Maire va demander une estimation de cette parcelle au service des domaines.
- Information Lacombe : Les conjoints Lacombe proposent de vendre leur bien, sis 19 rue de la Bière à la commune pour le prix de 320 000 €. Les membres du conseil, à l'unanimité, refusent cette proposition. Un courrier sera adressé aux conjoints Lacombe pour proposer la somme de 240 000 €. Cette somme prend en compte de nombreux frais, notamment : la démolition des constructions pour assurer la sécurité des élèves, la reprise du toit de la propriété Deville, le renforcement et le crépissage du mur mitoyen avec la propriété Deville, la démolition d'une partie des bâtiments Grandjean pour accéder avec des camions aux bâtiments à démolir, et le diagnostic avant démolition.
- Courrier de la Mairie de Farges : Mme le Maire de Farges, Monique Graziotti, propose de bloquer la salle polyvalente de sa commune pour l'organisation du Téléthon, dans l'hypothèse où les travaux du Foyer Rural ne seraient pas achevés à cette période.
- Abribus au hameau d'Ecorans : M. le Maire souhaite connaître les modalités de financement et d'installation d'un abribus suite à la modification du ramassage scolaire des collégiens et a adressé un courrier à Mme Bénier, conseillère départementale. Celle-ci l'informe que le Département ne finance pas ce type d'installation.
- M. le Maire lit un courrier de M. l'Evêque, Pascal Roland, concernant une proposition de pèlerinage des élus chrétiens à Rome du 28 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2016. Pour les élus intéressés, une rencontre sera organisée le vendredi 16 septembre 2016 à 18 heures à Bourg-en-Bresse.

La séance est levée à 21h30.

\*\*\*\*\*